



CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 2/2019 RELATIF A L'ARRÊTE D'IMPOSITION 2020

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de Monsieur Jacques MORANDI, président, Madame Sylvie MORET, rapporteur et Messieurs Raphaël MOGNETTI, Tobias MEYER, Christian HEYE, Jonathan ZOSSO, membres ainsi que Monsieur François MOLLIEUX, membre suppléant, s'est réunie le mercredi 29 mai dernier afin d'étudier le préavis municipal n 2/2019. Messieurs Laurent BESSO, membre et Alain BETTEMS membre suppléant étaient excusés.

Monsieur Andreas MEYER, Syndic et Monsieur Marc MORANDI, Municipal, étaient présents pour nous présenter ce préavis et répondre aux questions des membres de la Commission. Nous les remercions pour leur disponibilité et les explications fournies.

La Commission a pris connaissance du nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2020, inchangé par rapport à celui en vigueur.

Une baisse d'impôt n'est pas recommandée, ceci, afin de ne pas augmenter la charge de la péréquation. Une augmentation du taux ne paraît pas nécessaire malgré la fluctuation à la baisse des rentrées fiscales qui ne restent malgré tout pas alarmantes. La Commission et la Municipalité ne jugent pas prudent non plus de fixer un arrêté d'imposition pour 2 ans, bien que cette possibilité existe. Ceci à cause de la prochaine bascule d'impôt Canton/Communes qui interviendra certainement d'ici 2020.

Au vu de ce qui précède, les membres de la Commission de Gestion et Finances proposent à l'unanimité des membres présents,

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 tel que présenté.

Pour la Commission de Gestion des Finances,

Le Président



Les membres



Les suppléants

